



LEGENDE.
 Zone 1, dite de grand débit.
 Zone 2, dite complémentaire.

TA 2 =

Le recteur d'un loi du 9 Avril 1891,
 la Commune d'Estussan, et le maire
 de Savardac dont elle forme les sections
 n. 6.

TA 1 = 47 =
 Cahier d'Assemblée
 du Plan Cadastre, parcelles de la Commune de
LAVARDAC en deux parties
 1^{re} partie
 Arrondissement de Nérac, Département de Lot-et-Garonne
 Commune de Lavardac le 25 Juin 1897
 M. Louis Charles de la Vigne, Maire
 M. Louis de la Vigne, Adjoint
 M. Louis de la Vigne, Adjoint
 M. Louis de la Vigne, Adjoint
 M. Louis de la Vigne, Adjoint

Le recteur d'un loi du 9 Avril 1891
 la Commune d'Estussan, et le maire
 de Savardac dont elle forme les
 sections n. 6.
TABLEAU D'ASSEMBLAGE DE LAVARDAC
 en deux parties - 2^{de} Partie
 - 47 -

Cahier d'Assemblée
 du Plan Cadastre, parcelles de la Commune de
ESTUSSAN
 Arrondissement de Nérac, Département de Lot-et-Garonne
 Commune de Estussan le 30 Juin 1897
 M. Louis de la Vigne, Maire
 M. Louis de la Vigne, Adjoint
 M. Louis de la Vigne, Adjoint
 M. Louis de la Vigne, Adjoint
 M. Louis de la Vigne, Adjoint

Revue de l'Échelle